20050768592004

DATE DEPOT :	2005/09/20
NUMERO DE DEPOT :	076859
N° GESTION :	2000B01300
N° SIREN :	429054950
DENOMINATION :	NEVRAX FRANCE
ADRESSE :	104 R DU FAUBOURG SAINT ANTOINE 75012 PARIS
SIGLE :	

agrément DGI n° C5105.10001
N° 10937 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 (2005) 5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Adresse de l'entreprise : 104 rue du Fbg Saint Antoine 75012 PARIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 2 9 0 5 4 9 S 0 0 0 0 2 8 Code APE 9 2 1 D Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le : 31/12/2004 Net 3	N-1 31/12/2003 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			[redacted]		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de recherche et développement*	AD		AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 263 598	AG	3 524 837	6 738 760	10 133 889
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	296 410	AU	235 715	60 694	70 538
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	43 825	BI		43 825	25 825
	TOTAL (II)	BJ	10 603 832	BK	3 760 552	6 843 280	10 230 252
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			1 010
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	8 570	BY		8 570	330 000
	Autres créances (3)	BZ	593 593	CA		593 593	669 812
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	65 268	CE		65 268	53 208
	Disponibilités	CF	654 041	CG		654 041	74 346
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 372	CI		2 372	2 230
	TOTAL (III)	CJ	1 323 844	CK		1 323 844	1 130 607
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL			[redacted]		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	11 927 676	1A	3 760 552	8 167 124	11 360 859

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
20 SEP 2005
N° DE DEPOT 76859

Cabinet Didier FLEYTOUX
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
15, rue de Bern
75008 PARIS Tél. 01.58.56.37.00

Renvois : (1) Dont droit au bail:

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (2 500)

(3) Part à plus d'un an : CR

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

agrément DGI n° C5105.10001
N° 10938 * 07
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 (2005) 5

Désignation de l'entreprise NEVRAX France

Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 600 000)	DA	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artises vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	151 840	68 357
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(8 834 383)**	**139 483**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**(8 022 543)**	**811 840**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		13 000
	TOTAL (III)	DR		13 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	140 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 038 653	9 761 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	396 529	261 701
	Dettes fiscales et sociales	DY	613 416	508 272
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 069	4 745
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**16 189 666**	**10 536 019**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**8 167 124**	**11 360 859**
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 189 666	10 536 019
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

agrément DGI n° C5105.10001

N° 10167 * 09 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 (2005) — 5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

		Exercice N							Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	974	FB		FC	974		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	470 990	FH	869 256	FI	1 340 246		3 492 118
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	471 965	FK	869 256	FL	1 341 221		3 492 118
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			182 726
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	20 754		1 957
	Autres produits (1) (11)					FQ	325		767
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 362 300		3 677 568
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 572 622		660 208
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	72 972		87 073
	Salaires et traitements *					FY	2 027 231		1 870 367
	Charges sociales (10)					FZ	864 742		786 501
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	3 422 079		117 673
	Sur immobilisations - dotations aux provisions *					GB			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			1 000
	Autres charges (12)					GE	113		9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	9 959 760		3 522 832
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(8 597 460)		154 736
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	225 559		33 127
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	225 559		33 127
	2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(225 559)		(33 127)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(8 823 019)		121 609

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

agrément DGI n° C5105.10001

N° 10947 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (2005) 5

Désignation de l'entreprise NEVRAX France

Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 539	20 528
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 539	20 528
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 902	2 370
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	12 902	2 370
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(11 363)	18 158
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		285
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 363 838	3 698 096
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 198 221	3 558 614
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(8 834 383)	139 483
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	7 754	957
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives A6	obligatoires A9		

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Remboursement assurance		1 539
Litige salarié	12 850	
Pénalités URSSAF	52	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

NEVRAX France SARL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice 2004

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises et notamment les principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

Le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du 5 avril 2005, a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, assorti d'une période d'observation de quatre mois.
Les comptes annuels ont été établis dans une hypothèse de continuité de l'exploitation, liée à une croissance prévisionnelle du nombre d'abonnés au logiciel de jeu Ryzom. Ce contexte de poursuite de l'activité conditionne l'évaluation retenue des actifs et passifs de la société, et notamment l'évaluation du logiciel Ryzom inscrit à l'actif pour 6.734.000 euros.

Les principales méthodes d'évaluation sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le logiciel de jeu Ryzom est amorti sur 3 ans en linéaire.
Les logiciels utilitaires sont amortis sur une durée de 3 ans en linéaire.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'achat.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et les durées suivants:
- Installations générales : 10 ans, linéaire,
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans, linéaire,
- Mobilier : 5 ans, linéaire.

1.3 - CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances présentant un risque d'impayé sont provisionnées.

1.4 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées au coût historique, la plus value latente de 1.731 euros à la clôture de l'exercice n'est pas comptabilisée.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT:

2.1 - INFORMATIONS SUR LES IMMOBILISATIONS :

(cf état des immobilisations et des amortissements)

2.2 - INFORMATIONS SUR LES PROVISIONS :

(cf. état des provisions)

2.3 - INFORMATIONS SUR LES CREANCES ET LES DETTES :

La créance de Crédit Impôt Recherche de 544.558 euros, enregistrée en « Autres créances » a fait l'objet d'une cession début 2005 à la BDPME.

Le poste « Dettes financières diverses » de 15.038.653 euros correspond :
- à une avance en compte courant de la holding pour 9.689.841 euros,
- au prêt accordé par un associé de la holding Nevrax Limited pour 5.348.812 euros.

(cf état des créances et des dettes)

2.4 - INFORMATIONS SUR LES CHARGES A PAYER :

Les montants des charges à payer inclus dans les postes du bilan sont les suivants :

- Fournisseurs, factures non parvenues :	31.748 €.
- Personnel - charges à payer:	256.920 €.
- Organismes sociaux - charges à payer :	148.814 €.
- Etat - charges à payer :	20.207 €.

3 - ENGAGEMENTS HORS BILAN :

ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Compte tenu de la création de la société en 2000 et de l'age moyen des effectifs inférieur à 30 ans, le montant des engagements de retraite n'est pas significatif.

4 - DETENTION DU CAPITAL

Le capital détenu au 31/12/2004 à 99.999% par Nevrax Limited est détenu à 100% depuis le 6 janvier 2005 par cette même société.

N° 10169 * 09 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 (2005) 5

Désignation de l'entreprise NEVRAX France

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

Néant ☐*

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	KA		KB	KC
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	10 257 518	KE	KF 6 080
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	73 977	KW	KX 5 178
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	211 405	LC	LD 5 849
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	285 382	LO	LP 11 027
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	25 825	1U	1V 20 500
	TOTAL IV	LQ	25 825	LR	LS 20 500
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	ØG	10 568 725	ØH	ØJ 37 607

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	LT		LU		1W
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	LV		LW	10 263 598	1X
CORPORELLES	Terrains	LX		LY		LZ
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	MA		MB		MC
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	MG		MH		MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	MJ		MK		ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts et aménagements divers	MM		MN	79 156	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	MP		MQ		MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS		MT	217 254	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	MV		MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours MY	MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes NC	ND		NE		NF
CORPORELLES	TOTAL III	NG		NH	296 410	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	ØU		ØV		ØW
FINANCIERES	Autres participations	ØX		ØY		ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	2B		2C		2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	2E	2 500	2F	43 825	2G
FINANCIERES	TOTAL IV	NJ	2 500	NK	43 825	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØK	2 500	ØL	10 603 832	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 10172 * 09

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

D.G.J. N° 2055 (2005)

5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement — TOTAL I		PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	123 629	PF	3 401 208	PG		PH	3 524 837
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	QD	23 846	QE	7 834	QF		QG	31 680
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	190 998	QM	13 037	QN		QO	204 035
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	214 844	QV	20 871	QW		QX	235 715
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	338 473	ØP	3 422 079	ØQ		ØR	3 760 552

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels	
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY		2J		2K	
Immob. incorporelles TOTAL II		QZ	3 401 208	2N		2P	
Terrains		RA		RB		RC	
Constructions	Sur sol propre	RD		RE		RF	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	RJ		RK		RL	
Installations techniques matériel et outillage		RM		RN		RO	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	RP	7 834	RQ		RR	
	Matériel de transport	RS		RT		RU	
	Matériel de bureau et inform. mobilier	RV	13 037	RW		RX	
	Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA	
TOTAL III		SB	20 871	SC		SD	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		SG	3 422 079	SH		SJ	

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*

Dotations		Reprises	
2L		2M	
2R		2S	
2T		2U	
2V		2W	
2X		2Y	
2Z		3A	
3B		3C	
3D		3E	
3F		3G	
3H		3J	
3K		3L	
SE		SF	
SK		SL	

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
ges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
s de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Agrément DGI n° C5105.10001
N° 10949 * 07
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 (2005) 5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 000	4B		4C	1 000	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	12 000	5W		5X	12 000	5Y	
	TOTAL II	5Z	13 000	TV		TW	13 000	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	13 000	UB		UC	13 000	UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	13 000		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Enregistrement DGI n° C5105.10001
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) N° 10950 * 07

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

D.G.I. N° 2057 (2005) | 5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
							Néant ☐ *
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	43 825	UV	(2 500)	UW	46 325
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	8 570		8 570		
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 777		5 777		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	551 958		551 958		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 328		31 328		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 530		4 530		
	Charges constatées d'avance	VS	2 372		2 372		
	TOTAUX	VT	648 360	VU	602 035	VV	46 325
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	140 000	140 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 348 812	5 348 812		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	396 529	396 529		
Personnel et comptes rattachés		8C	258 844	258 844		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	290 429	290 429		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 082	4 082		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	60 061	60 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	9 689 841	9 689 841		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 069	1 069		
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	16 189 666	VZ 16 189 666		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

NEVRAX France EURL

104 Rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

RCS PARIS B 429 054 950

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle conformément aux dispositions du Livre deuxième du Code de Commerce et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter notre rapport de gestion et vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2004.

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

*Faits marquants & activité du Groupe

L'année 2004 a été marquée par de la sortie commerciale du jeu « Ryzom - planète Atys » sur la zone Europe et USA fin septembre. Le Jeu était distribué en magasins par MC2 en Europe, et TSI aux Etats-Unis.
Les premiers abonnements ont été largement en deçà des prévisions de la société, cet échec étant dû à plusieurs facteurs combinés :

- La première Beta Ouverte en Mai avait attiré un nombre important de joueurs (près de 100.000 comptes créés) mais avait également mis en lumière les nécessaires améliorations à apporter au jeu avant sa sortie commerciale. Cette première Beta a laissé aux joueurs l'impression d'un jeu imparfait et non complet. Une deuxième

open beta a été organisée en Août avant la sortie commerciale de septembre, pour démontrer les progrès effectués depuis Mai. Toutefois les joueurs y ont été beaucoup moins nombreux, et la réputation du jeu est restée entachée par cette première open beta.

- Le manque de soutien et de professionnalisme des distributeurs a également impacté négativement le nombre d'abonnés, de nombreux pays n'ayant pas été livrés à la date de la sortie annoncée (16 septembre en Europe et 20 septembre aux US), mais plusieurs semaines après, alors que la campagne marketing de Nevrax était à son point culminant en septembre.
- Par ailleurs, malgré les progrès notables faits depuis la première Beta ouverte, le jeu souffrait toujours à sa sortie d'un manque de contenu comparé à ses concurrents, et ce malgré des qualités d'innovations de gameplay, technologiques et artistiques reconnues par les grands médias spécialisés.
- Enfin la croissance du nombre d'abonnés a été stoppée net par l'annonce en Octobre de la Beta ouverte de deux gros jeux concurrents, Everquest2 et surtout World of Warcraft, puis par leur sortie commerciale aux US en Novembre et en Janvier en Europe. Ces jeux ont été développés avec des moyens financiers beaucoup plus importants, et leur sortie commerciale a été soutenue par des moyens marketing extrêmement élevés. Cette concurrence a eu un impact négatif très fort sur tous les MMORPGs concurrents, mais plus particulièrement sur les jeux récents comme Ryzom qui n'avaient pas encore eu le temps de fidéliser leurs joueurs payants.

L'année 2004 a également été celle de la signature d'une licence de distribution exclusive du jeu Ryzom sur le territoire Asiatique avec la société Spiderweb International Ltd, pour un montant de 800Keuros, permettant à la société de financer son burn rate pendant quelques mois supplémentaires.

***Résultats 2004**

Le chiffre d'affaires de Nevrax France pour l'année 2004 s'est élevé à 1 341 221 euros contre 3 492 118 euros pour l'année 2003. Ce chiffre d'affaires correspond :

- Pour 800 000 euros au montant initial d'achat de droit de licence d'exploitation sur l'Asie par Spiderweb.
- Pour 300 000 euros AU Minimum Garanti versé par MC2 pour la distribution des boites du jeu sur le zone Europe
- Pour 229 612 euros aux abonnements en ligne pour l'accès au jeu sur l'Europe et les Etats-Unis
- Pour 10.634 euros aux royalties complémentaires sur vente de boite.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 1 362 300 euros en 2004 contre 3 677 568 euros l'année précédente.

En 2004, l'écart de 21.079 euros entre le chiffre d'affaires et les produits d'exploitation est principalement lié à des reprises de provisions.

La diminution faciale du chiffre d'affaires entre 2003 et 2004 provient du fait que l'essentiel du CA 2003 (3.490.000 euros) était constitué de refacturation des coûts de développement du jeu Ryzom à la holding Nevrax limited. Fin 2003, le logiciel de jeu Ryzom a été cédé par Nevrax Limited à Nevrax France, plus aucune refacturation de coûts de développement n'a été effectuée sur l'exercice 2004.
En 2004, le CA est constitué de ventes extérieures au Groupe, grâce à la commercialisation du jeu Ryzom sur l'exercice.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 9 959 760 euros en 2004 contre 3 522 832 euros en 2003.

Les charges d'exploitation se sont réparties comme suit :

K€	2004		2003	
Charges de personnel	2 892	29%	2 657	75%
Autres achats et charges externes	3 573	36%	660	19%
Impôts et taxes	73	1%	87	2%
Dotations aux amortissements	3 422	34%	118	3%
Dotations aux provisions	0	0%	1	0%
Autres charges d'exploitation		0%		0%
Charges d'exploitation	9 959	100%	3 523	100%

Les charges d'exploitation ont augmenté de 6.436.000 euros entre 2003 et 2004, soit une multiplication par 3 des charges d'exploitations

Cette augmentation est principalement centrée sur :

- les charges de personnel (+235 K€ - soit + 8,8%) – l'effectif au 31/12/2004 est de 59 personnes, contre 47 au 31/12/2003 – la société a renforcé sa structure à partir de juillet 2004 en passant à 54 puis 59 salariés, pour faire face à l'accroissement d'activité lié à la finalisation du jeu RYZOM et à son lancement commercial.

- Les autres achats et charges externes (+2.913 K€) – cet accroissement est principalement lié pour 1.900 K€ aux dépenses des campagnes de marketing effectuées en 2004 pour le lancement du jeu Ryzom, pour 700 K€ aux prestataires

externes de support technique liés à la commercialisation du jeu, pour 350 K€ à la sous traitance (prestataires de développement, de marketing, de graphisme)

- Les dotations aux amortissements (+ 3.304 K€) – cette augmentation est liée à l'amortissement en linéaire sur 3 ans du logiciel de jeu Ryzom acquis fin 2003 pour 10.200.000 € auprès de la holding Nevrax limited, l'impact annuel de l'amortissement du logiciel en 2004 a été de 3.401 K€.

Le résultat d'exploitation ressort en perte de <8.597.460> euros en 2004, contre +154.735 euros l'année précédente, aucun coût de développement du logiciel n'a été activé sur l'exercice 2004.

Le résultat net 2004 ressort en perte à <8.834.383> euros, contre un bénéfice de 139.482 euros l'année précédente.

en euros	2004	2003
Chiffre d'affaires	1 341 221	3 492 117
Produits d'exploitation	1 362 300	3 677 568
Charges d'exploitation	9 959 760	3 522 832
Résultat d'exploitation	-8 597 460	154 735
Résultat net	-8 834 383	139 483

***Evénements Importants survenus depuis la date de clôture**

Par décision du 21 janvier 2005, la société a procédé à une augmentation de capital de 8.800.000 € par compensation à due concurrence avec son compte courant. Une réduction de capital pour absorption des pertes a été décidée lors de la même assemblée pour le même montant.

La société a déposé une Déclaration de Cessation de Paiement au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 31 mars 2005. Le tribunal, par jugement du 5 avril 2005, a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la Société, assortie d'une période d'observation de quatre mois. Cette décision est liée à l'engagement de la société BLUE ANGEL, actionnaire de la société NEVRAX LIMITED, elle-même associée unique de la société NEVRAX France, d'apporter un financement complémentaire d'un million d'euros. Ce financement complémentaire d'un million d'euros demeure conditionné à :

- une réduction des coûts fixes de l'entreprise, passant notamment par une diminution substantielle de la masse salariale, impliquant la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.
- l'obtention par BLUE ANGEL d'une sûreté conventionnelle, garantissant cette avance, sous la forme d'un nantissement portant sur le logiciel « The Saga Of Ryzom ».

Ce financement conditionné a été autorisé par ordonnance du juge commissaire en date du 19 avril 2005.

***Perspectives**

L'année 2005 s'annonce comme l'année des restructurations, réorganisations et prospective de nouveaux marchés. Il est en effet indispensable de réduire drastiquement les coûts de la société, en renégociant tous les contrats et en réduisant la taille de l'équipe, afin de donner à Nevrax le temps nécessaire à une amélioration du jeu.
La société a également l'intention d'annoncer lors du salon E3, se tenant à Los Angeles en Mai, une expansion pour la fin 2005. Cette annonce devrait relancer l'intérêt de la presse spécialisée sur Ryzom, ainsi que celui des joueurs.
Enfin l'Asie, et principalement la Corée et la Chine, sont pour la société les marchés les plus porteurs. Bien qu'ayant vendu la licence exclusive d'exploitation du jeu à Spiderweb, Nevrax souhaite s'associer à Spiderweb afin de l'aider à trouver un éditeur asiatique pour Ryzom, et de développer en collaboration avec cet éditeur une version asiatique du jeu, pour fin 2005-début 2006.

RESULTAT – AFFECTATION

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

L'exercice clos le 31 décembre 2004 fait ressortir une perte de 8.834.383 euros.
Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2004 s'élevant à 8.834.383 euros de la façon suivante :

- au débit du compte de réserve indisponible crédité lors de la décision de réduction de capital du 21 janvier 2005 à concurrence de 8.800.000 euros
- au débit du compte REPORT A NOUVEAU, pour 34.383 euros, dont le solde créditeur de 151.840 euros est réduit à 117.457 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans la société.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Le Gérant

NEVRAX France EURL

Sarl au capital de 600 000 Euros

104 Rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 PARIS

RCS PARIS B 429 054 950

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille cinq,

Le 29 juin,

A Paris,

Nevrax limited représentée par Mr David Cohen-Corval, associée unique de NEVRAX France, EURL au capital de 600.000 Euros, divisé en 600.000 parts de 1 Euro chacune, a tenu la présente Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé unique et par le gérant.

M. David COHEN préside la séance en qualité de représentant de l'associé unique.

Le Président constate que sont également présents :

- Mr Didier Fleytoux, commissaire aux comptes de la société
- les délégués du personnel, Mr Sithik Tran et Mr Patrick Receveur

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

-copie des lettres de convocation

-la feuille de présence

-le rapport de gestion de la gérance

-l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004

-le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes

-le texte des projets de résolutions

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés à l'associé unique et tenus à sa disposition au siége social pendant le délai de 15 jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
-Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004,
-Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport général et rapport spécial du commissaire aux comptes
-Quitus au gérant,
-Questions diverses,
-Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président soumet au vote les résolutions suivantes :

1ère Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire Aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtes le 31 Décembre 2004, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème Résolution

L'assemblée Générale constate que les comptes laissent ressortir une perte de 8.834.383 euros, et décide, sur proposition de la gérance, de l'affecter de la manière suivante :

- au débit du compte de réserve indisponible crédité lors de la décision de réduction de capital du 21 janvier 2005 à concurrence de..... .....8.800.000 euros
- au débit du compte REPORT A NOUVEAU, pour ..... 34.383 euros, dont le solde créditeur de 151.840 euros est réduit à 117.457 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème Résolution

L'Assemblé Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus plein et entier au gérant pour sa gestion au cours dudit exercice.
Il est rappelé que Mr David Cohen-Corval n'est pas rémunéré au titre de son mandat social.
Il a perçu une rémunération brute de 93.182 euros au cours de l'exercice 2004 au titre de son contrat de travail de « chargé de production ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème Résolution

L'Assemblée Générale approuve les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6ème Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

M. David COHEN
Gérant

NEVRAX LIMITED

Didier FLEYTOUX

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

NEVRAX FRANCE

Société à responsabilité limitée au capital de 600.000 €.
104, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

RAPPORT GENERAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004

15, rue de Berri – 75008 PARIS *Tél. : 01 58 56 37 00*
E-Mail :contact@cabinetdfleytoux.fr *Fax. : 01 58 56 37 01*

NEVRAX FRANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 600.000 €
104, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

RAPPORT GENERAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004

Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'assemblée générale du 30 juin 2003, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société NEVRAX France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de mes appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.
Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels :

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur l'information donnée au 2ème alinéa du chapitre 1 de l'annexe aux comptes annuels, concernant la condition de poursuite de l'activité. Compte tenu des difficultés de la Société, le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du 5 avril 2005, a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à son égard, assortie d'une période d'observation de quatre mois. Dans le cas où la croissance prévisionnelle du nombre d'abonnés au logiciel de jeu RYZOM ne serait pas réalisée, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité de l'exploitation s'avèrerait inappropriée. En particulier l'évaluation des actifs et des passifs de la société, et notamment du logiciel RYZOM devrait être révisée.

II - Justification des appréciations :

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - Vérifications et informations spécifiques :

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 14 juin 2005

Didier FLEYTOUX
Commissaire aux comptes

NEVRAX France

Société à responsabilité limitée au capital de 600.000 €
104, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 Paris

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2004

agrément DGI n° C5105.10001
N° 10937 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 (2005) 5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Adresse de l'entreprise : 104 rue du Fbg Saint Antoine 75012 PARIS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 2 9 0 5 4 9 5 0 0 0 0 2 8 Code APE 9 2 1 D

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le : 31/12/2004 Net 3	N-1 31/12/2003 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de recherche et développement*	AD		AE		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 263 598	AG 3 524 837	6 738 760	10 133 889
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	296 410	AU 235 715	60 694	70 538
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	43 825	BI	43 825	25 825
	TOTAL (II)	BJ	10 603 832	BK 3 760 552	6 843 280	10 230 252
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		1 010
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	8 570	BY	8 570	330 000
	Autres créances (3)	BZ	593 593	CA	593 593	669 812
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	65 268	CE	65 268	53 208
	Disponibilités	CF	654 041	CG	654 041	74 346
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 372	CI	2 372	2 230
	TOTAL (III)	CJ	1 323 844	CK	1 323 844	1 130 607
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	11 927 676	1A 3 760 552	8 167 124	11 360 859

s : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (2 500) | (3) Part à plus d'un an : CR

de reserve priété: * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cabinet Didier FLEYTOUX
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
15, rue de Berri
75008 PARIS Tél. 01.58.56.37.00

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

de regularisation

agrément DGI n° C5105.10001
N° 10938 * 07
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

D.G.I. N° 2051 (2005) 5

Désignation de l'entreprise NEVRAX France — Néant ☐*

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 600 000)	DA	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artises vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	151 840	68 357
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 834 383)	139 483
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(8 022 543)	811 840
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		13 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		13 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	140 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	15 038 653	9 761 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	396 529	261 701
	Dettes fiscales et sociales	DY	613 416	508 272
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 069	4 745
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	16 189 666	10 536 019
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	8 167 124	11 360 859
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	Ecart de réévaluation libre	ID		
	Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 189 666	10 536 019
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

agrément DGI n° C5105.10001

N° 10167 * 09 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 (2005) — 5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Néant ☐*

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	974	FB		FC	974	
	Production vendue — biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue — services *	FG	470 990	FH	869 256	FI	1 340 246	3 492 118
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	471 965	FK	869 256	FL	1 341 221	3 492 118
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		182 726
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	20 754	1 957
	Autres produits (1) (11)					FQ	325	767
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 362 300	3 677 568
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 572 622	660 208
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	72 972	87 073
	Salaires et traitements *					FY	2 027 231	1 870 367
	Charges sociales (10)					FZ	864 742	786 501
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations — - dotations aux amortissements *					GA	3 422 079	117 673
	Sur immobilisations — - dotations aux provisions *					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		1 000
	Autres charges (12)					GE	113	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 959 760	3 522 832
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(8 597 460)	154 736
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	225 559	33 127
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	225 559	33 127
RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(225 559)	(33 127)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(8 823 019)	121 609

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

agrément DGI n° C5105.10001

N° 10947 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 (2005) 5

Désignation de l'entreprise NEVRAX France

Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 539	20 528
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**1 539**	**20 528**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	12 902	2 370
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**12 902**	**2 370**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(11 363)**	**18 158**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		285
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 363 838**	**3 698 096**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**10 198 221**	**3 558 614**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(8 834 383)**	**139 483**
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	7 754	957
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives A6 ; obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Remboursement assurance		1 539
Litige salarié	12 850	
Pénalités URSSAF	52	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RENVOIS

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

NEVRAX France SARL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice 2004

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises et notamment les principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices.

Le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement du 5 avril 2005, a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société, assorti d'une période d'observation de quatre mois.
Les comptes annuels ont été établis dans une hypothèse de continuité de l'exploitation, liée à une croissance prévisionnelle du nombre d'abonnés au logiciel de jeu Ryzom. Ce contexte de poursuite de l'activité conditionne l'évaluation retenue des actifs et passifs de la société, et notamment l'évaluation du logiciel Ryzom inscrit à l'actif pour 6.734.000 euros.

Les principales méthodes d'évaluation sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Le logiciel de jeu Ryzom est amorti sur 3 ans en linéaire.
Les logiciels utilitaires sont amortis sur une durée de 3 ans en linéaire.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition augmenté des frais accessoires d'achat.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et les durées suivants:
- Installations générales : 10 ans, linéaire,
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans, linéaire,
- Mobilier : 5 ans, linéaire.

1.3 - CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances présentant un risque d'impayé sont provisionnées.

1.4 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées au coût historique, la plus value latente de 1.731 euros à la clôture de l'exercice n'est pas comptabilisée.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT:

2.1 - INFORMATIONS SUR LES IMMOBILISATIONS :

(cf état des immobilisations et des amortissements)

2.2 - INFORMATIONS SUR LES PROVISIONS :

(cf. état des provisions)

2.3 - INFORMATIONS SUR LES CREANCES ET LES DETTES :

La créance de Crédit Impôt Recherche de 544.558 euros, enregistrée en « Autres créances » a fait l'objet d'une cession début 2005 à la BDPME.

Le poste « Dettes financières diverses » de 15.038.653 euros correspond :
- à une avance en compte courant de la holding pour 9.689.841 euros,
- au prêt accordé par un associé de la holding Nevrax Limited pour 5.348.812 euros.

(cf état des créances et des dettes)

2.4 - INFORMATIONS SUR LES CHARGES A PAYER :

Les montants des charges à payer inclus dans les postes du bilan sont les suivants :

- Fournisseurs, factures non parvenues :	31.748 €.
- Personnel - charges à payer:	256.920 €.
- Organismes sociaux - charges à payer :	148.814 €.
- Etat - charges à payer :	20.207 €.

3 - ENGAGEMENTS HORS BILAN :

ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Compte tenu de la création de la société en 2000 et de l'age moyen des effectifs inférieur à 30 ans, le montant des engagements de retraite n'est pas significatif.

4 – DETENTION DU CAPITAL

Le capital détenu au 31/12/2004 à 99.999% par Nevrax Limited est détenu à 100% depuis le 6 janvier 2005 par cette même société.

Agrément DGI n° C5105.10001

N° 10169 * 09 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 (2005) — 5

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise NEVRAX France — Néant ☐*

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	KA		KB	KC
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	10 257 518	KE	KF 6 080
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	73 977	KW	KX 5 178
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	LB	211 405	LC	LD 5 849
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III	LN	285 382	LO	LP 11 027
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations	8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	25 825	1U	1V 20 500
FINANCIERES	TOTAL IV	LQ	25 825	LR	LS 20 500
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	ØG	10 568 725	ØH	ØI 37 607

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	LT		LU		IW
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	LV		LW	10 263 598	IX
CORPORELLES	Terrains	LX		LY		LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	MA		MB		MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	MG		MH		MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	MJ		MK		ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts et aménagements divers	MM		MN	79 156	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	MP		MQ		MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	MS		MT	217 254	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	MV		MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours MY	MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes NC	ND		NE		NF
CORPORELLES	TOTAL III	NG		NH	296 410	NI
	Participations évaluées par mise en équivalence	ØU		ØV		ØW
	Autres participations	ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés	2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières	2E	2 500	2F	43 825	2G
	TOTAL IV	NJ	2 500	NK	43 825	2H
	TAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØK	2 500	ØL	10 603 832	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

agrément DGI n° C5105.10001

N° 10172 * 09

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 (2005) 5

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I	PA		PB		PC		PD		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	PE	123 629	PF	3 401 208	PG		PH	3 524 837	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	QD	23 846	QE	7 834	QF		QG	31 680	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	190 998	QM	13 037	QN		QO	204 035	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	214 844	QV	20 871	QW		QX	235 715	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ØN	338 473	ØP	3 422 079	ØQ		ØR	3 760 552	

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE *

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires		Amortissements dégressifs		Amortissements exceptionnels		Dotations		Reprises	
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY		2J		2K		2L		2M		
Immob. incorporelles TOTAL II	QZ	3 401 208	2N		2P		2R		2S		
Terrains	RA		RB		RC		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	RD		RE		RF		2V		2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A		
Installations techniques matériel et outillage	RM		RN		RO		3B		3C		
Autres immo. corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	RP	7 834	RQ		RR		3D		3E		
Autres immo. corporelles — Matériel de transport	RS		RT		RU		3F		3G		
Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et inform. mobilier	RV	13 037	RW		RX		3H		3J		
Autres immo. corporelles — Emballages récup. et divers	RY		RZ		SA		3K		3L		
TOTAL III	SB	20 871	SC		SD		SE		SF		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	SG	3 422 079	SH		SJ		SK		SL		

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

agrément DGI n° C5105.10001
N° 10949 * 07
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 (2005) 5

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	1 000	4B		4C	1 000	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	12 000	5W		5X	12 000	5Y	
	TOTAL II	5Z	13 000	TV		TW	13 000	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	13 000	UB		UC	13 000	UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF	13 000		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Agrément DGI n° C5105.10001
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)
N° 10950 * 07

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 (2005) 5

Désignation de l'entreprise : NEVRAX France

Néant ☐*

ADMINISTRATION

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	43 825	UV	(2 500)	UW	46 325
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	8 570		8 570		
	Créance représentative de titres prêtés * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	5 777		5 777		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	551 958		551 958		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	31 328		31 328		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 530		4 530		
Charges constatées d'avance		VS	2 372		2 372		
	TOTAUX	VT	648 360	VU	602 035	VV	46 325
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	140 000	140 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 348 812	5 348 812		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	396 529	396 529		
Personnel et comptes rattachés		8C	258 844	258 844		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	290 429	290 429		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 082	4 082		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	60 061	60 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	9 689 841	9 689 841		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 069	1 069		
Dette représentative de titres empruntés *		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	16 189 666	VZ 16 189 666		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.